

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 10 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, MM GELINEAU C., NALWANGO L, VION L et Mmes CESBRON M, CESBRON S et PREHAUT.

Absents excusés : M.NAUD, Mme BRÉMOND, M. JOURDAIN, Mme JOURDAIN, Mme LEVRON

Pouvoirs : Martine JOURDAIN donne pouvoir à Anne PREHAUT

Gérard JOURDAIN donne pouvoir à Cyril GELINEAU

Myriam LEVRON donne pouvoir à Jackie GELINEAU

Secrétaire de séance : Cyril GELINEAU

Convocation du 4 septembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 9 juillet 2018.

Mr le Maire demande au Conseil de retirer de l'ordre du jour, la délibération concernant les décisions modificatives. Le Conseil approuve ce retrait à l'unanimité.

I – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017 POUR L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité 2017 pour l'Agglomération du Choletais.

II- DELIBERATION POUR L'ACQUISITION "PAR L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS DE PARCELLES ZONE DE LA PONTIERE A LA COMMUNE DE CHANTELOUP-LES-BOIS

L'Agglomération du Choletais (AdC) est compétente en matière de zones d'activités économiques.

Au titre de cette compétence, elle doit devenir propriétaire des terrains destinés à être cédés à des entreprises dans les zones économiques.

Or, la commune de Chanteloup-les-Bois est restée propriétaire de 3 parcelles dans la zone de la Pontière.

Ainsi, il est nécessaire que l'AdC acquière à la commune les parcelles concernées cadastrées section AK n^{OS} 437,461 et 462 d'une superficie totale de 3 284 m².

Cette acquisition est proposée pour l'euro symbolique. Il est précisé que ce prix est exprimé hors taxes et que l'AdC devra s'acquitter de la TVA immobilière en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente.

De plus, les frais de notaire pour la rédaction de l'acte authentique seront supportés par l'AdC. Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière, la valeur totale de ces parcelles est estimée à 15 €.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession de ces parcelles dans les conditions sus-indiquées.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2241-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 3211-14,

Vue la délibération du Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais du 16 juillet 2018,

Considérant la nécessité pour l'AdC de devenir propriétaire de ces parcelles pour pouvoir exercer sa compétence en matière de zones d'activités économiques,

DECIDE

Article Unique : de céder pour l'euro symbolique à l'Agglomération du choletais (AdC), 3 parcelles situées dans la Zone de la Pontière, cadastrées section AK n^{os} 437,461 et 462 d'une superficie totale de 3 284 m², étant précisé que les frais d'acquisition seront supportés par l'Agglomération du Choletais.

III – DELIBERATION POUR NUMEROTER LES DIFFERENTES PARCELLES AU LIEUDIT « LE MOULIN »

L'unité foncière du lieu-dit « Le Moulin » a été divisée en 3 parcelles distinctes (la maison existante et 2 terrains à bâtir), il convient d'attribuer une numérotation pour les différencier.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de numérotter les 3 parcelles de la façon suivante :

- N°1 Le Moulin, pour la parcelle 204
- N°2 Le Moulin, pour la parcelle 202
- N°3 Le Moulin, pour la parcelle 203

IV – QUESTIONS DIVERSES

1- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire fait part au Conseil de trois déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie concernant :

- un bien cadastré AK n° 340 situé 17 rue Charles de Gaulle, appartenant à M. et Mme RETHORE Joseph
- un bien cadastré AK n° 170 et 504 situé 1 bis rue Aimé Tamisier, appartenant à M..RONDEAU Thierry
- un bien cadastré AK n° 128 situé 2 rue St Michel, appartenant à Messieurs BROSSET Pierre et Patrice

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur les trois biens en question.

2- Subvention pour l'aménagement du local pour les matinées récréatives

Suite à la demande d'aide financière faite par la Mairie auprès de la CAF, le Maire informe le conseil que le dossier a reçu un avis favorable et qu'une subvention de 584 € a été accordée à la commune de Chanteloup.

3- Fibre optique

Monsieur le Maire et Gilles Naud ont rencontré Mme Le Bott, directrice des relations avec les collectivités locales du Maine-et-Loire chez Orange. Celle-ci a présenté l'implantation de l'armoire, et les élus ont évoqué avec elle le planning de déploiement de la fibre optique. Pour la commune, il est probable que la fibre soit installée courant 2020.

4- Walking Football

Monsieur le Maire fait part au conseil de sa rencontre avec Marc Biraud, Joël Merlet et Jean-Claude Poirion le samedi 28 juillet 2018. Ils sont venus lui présenter le projet d'une activité sportive « Le Walking Football » ou football en marchant, qu'ils souhaitent créer à Chanteloup. Monsieur le Maire donne le compte-rendu de ce rendez-vous au conseil municipal et fait la présentation du « Walking football » qui se pratiquerait sur le terrain de football.

Une première réunion a eu lieu le mercredi 5 septembre 2018 pour présenter cette nouvelle activité sportive aux habitants et une seconde aura lieu le jeudi 13 septembre prochain pour les personnes intéressées. Le dossier d'information déposé lors du rendez-vous du 28 juillet, peut être consulté en mairie.

Le Conseil tient à préciser que le terrain de football et le stade sont propriétés de la commune et ils restent, sur demande, à disposition de l'ensemble des associations.

Un règlement sera mis en place pour concilier les locations de la salle de la Grande Fontaine, les activités associatives et sportives de la commune.

5- Travaux Rue St Michel

Les travaux de désamiantage de la maison 5 rue St Michel sont en cours et suivront ceux de démolition.

6- Logements locatifs square Emilienne Legeay

Les clés des 4 logements locatifs ont été remises aux locataires le jeudi 6 septembre dernier. L'inauguration aura lieu le lundi 22 octobre 2018 à 14 h 30 en présence de M. Gillet, président du Conseil départemental.

L'inauguration du square Emilienne Legeay se fera plus tard, il conviendra de fixer une date prochainement.

7- Lotissement le Hameau de l'Echalier

La réception des travaux de voirie aura lieu lundi 17 septembre prochain

8- Aire de jeux

L'aire de jeux est en service, la pelouse a été réalisée. Il reste à installer les jeux à ressort, à réaliser la clôture du fond, et à faire l'aménagement du local à papier.

9- Travaux en cours

- Voirie communautaire
 - o Les travaux de revêtements à réaliser par l'agglomération pour 2018 sont les chemins communaux de la Touche et de l'Espérance.

- o Cénotaphe Michel Créac'h – La Boulaie

Une convention a été signée entre l'Adc et le propriétaire pour formaliser les travaux d'entretien devant le monument. La couche de revêtement a été réalisée avant la cérémonie des combats des Bois d'Anjou de dimanche 9 septembre dernier.

- Travaux sur bâtiments communaux
 - o Réfection des enduits des pieds de mur de la Mairie : reprise des travaux mercredi 12 septembre prochain

TOUR DE TABLE

➤ Commissions Communales

Transport Solidaire – Martine Brémond

Réunion chauffeurs / bénéficiaires prévue le 14 septembre 2018 à 14h30

Dates des Conseils Municipaux

- lundi 8 octobre 2018
- lundi 12 novembre 2018
- lundi 10 décembre 2018

Le Maire,
Jackie GELINEAU